

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 19 AVRIL 2022

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président, Mrs. EVRARD, PIETTE, Bourgmestres, MM. BRION, COX, DE RYCKE, DETAILLE, DEWEZ, DUMONT, JOUAN, PERIN de JACO, ROSIERE, VERMER, VINCKE, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, M. DENIS, comptable spécial et M. ROCHETTE, secrétaire.

EXCUSES : M. BODLET, BULTOT, Bourgmestres, MM. ADNET-BECKER, BESOHE, BOUSSIFET, de WOUTERS de BOUCHOUT, LALOUX, MORELLE, Conseillers.

LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE, A :

1. à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.
2. adopté la lettre de mission telle que présentée par le Chef de Corps pour son mandat 2021-2026. Conformément à l'article VII.III.39 PJPOL, ce document sera transmis à l'inspecteur général.
3. été informé de l'arrêté du Gouverneur du 3 février 2022 approuvant le budget 2022 de la zone de police.
4. à l'unanimité, approuve le résultat du compte 2021 tel que joint au dossier.
5. à l'unanimité, approuvé la modification budgétaire 01/2022 telle que jointe au dossier.
6. été informé que le Collège de police, en sa séance du 17 février 2022, a décidé de recruter et de nommer :
 - L'INP A. LAMBERT à la fonction d'inspecteur enquêteur membre SER/Sec Personnes à la date du 01/06/2022 ;
 - L'AINPP K. MARTIN à la fonction d'inspecteur principal membre Dir Intervention à la date du 01/07/2022.
7. décidé à l'unanimité de publier un emploi de commissaire de police pour la fonction d'officier directeur du pool Intervention, avec comme mode de sélection la mise en place d'une commission de sélection constituée du Chef de Corps, du CP responsable du contrôle interne, du Chef de Corps d'une zone voisine, et d'une secrétaire.
8. décidé à l'unanimité,

Art 1 D'acquérir :

- Via le marché Procurement 2021 R3 112, une VOLVO XC60 diesel avec accessoires et stripping, pour un montant estimé à 50.000 € tvac ;
- Par facture acceptée un ensemble rampe lumineuse-sirène et accessoires pour un montant estimé à 3.500 € tvac.

Art2 D'autoriser la vente après retrait de l'équipement police du véhicule SKODIA Kodiaq immatriculé 1VFU972 (n° de patrimoine 05 322 2109).

9. décidé à l'unanimité,

Art 1 D'acquérir :

- Via le marché Procurement 2021 R3 024, une FORD Fiesta Connected 74 Kw équipée de 4 pneus 4 saisons pour un montant de 15.223 € tvac ;
- Par facture acceptée un ensemble feu bleu, haut-parleurs et sirène pour un montant estimé à 480 € tvac ;

ZONE DE POLICE HAUTE MEUSE

- Via le contrat-cadre Astrid CD-MP-OO-60 un car-kit pour un montant de 930 € t vac ;
- De le faire stripper via la police fédérale pour un montant de 1.800 € t vac.

Art 2 D'autoriser la vente après retrait de l'équipement police de l'OPEL Corsa immatriculée 1CWM325 (n° de patrimoine 05 322 2058).

10. décidé à l'unanimité,

Art 1 D'acquérir :

- Par facture acceptée, un véhicule essence type SUV équipé de 4 pneus 4 saisons pour un montant de ± 25.000 € t vac ;
- Par facture acceptée un ensemble feu bleu, haut-parleurs et sirène pour un montant estimé à 480 € t vac ;
- De le faire stripper et équiper via la police fédérale pour un montant estimé à 1.800 € t vac.

Art 2 D'autoriser la vente après retrait de l'équipement police du DACIA Duster immatriculé 1NCN857 (n° de patrimoine 05 322 2083).

11. décidé à l'unanimité d'acquérir, via le marché fédéral 2016R3 004 Lot 1 Poste 2, une moto BMW R1250RT avec options pour un montant de 25.000 € t vac ;
12. décidé à l'unanimité de confirmer l'adhésion de la zone de police à la centrale d'achat constituée par IDEFIN et de participer au huitième marché relatif au regroupement des achats d'électricité et de gaz par le biais de ladite centrale d'achat, et de ratifier la décision du Collège de police du 20/01/22.
13. été informé que la journée « portes ouvertes » de la zone de police sera organisée le dimanche 12 juin 2022 au quartier de Dinant.

LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :

1. décidé, à l'unanimité,
 - d'autoriser M. P. COGNIAUX à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/06/2022.
 - d'autoriser M. G. GOFFIN à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/12/2022.
2. décidé à l'unanimité de ratifier la décision du Collège de police du 17 février 2022 et d'autoriser l'INP D. FLUSIN à bénéficier de la N.A.P.A.P. à partir du 01/04/2022.
3. décidé, à l'unanimité
 - 3.1. que l'accident du travail du 22/11/2021 survenu à M. X, membre du personnel, est consolidé le 22/02/2022 sans incapacité permanente ;
 - 3.2. que l'accident du travail du 15/06/2021 survenu à M. Y, membre du personnel, est consolidé le 15/12/21 sans incapacité permanente ;
 - 3.3. que l'accident du travail du 25/10/2021 survenu à Mme Z, membre du personnel, est consolidé le 05/11/2021 sans incapacité permanente ;
 - 3.4. que l'accident du travail du 22/08/2020 survenu à M. XX, membre du personnel, est consolidé le 19/09/2020 sans incapacité permanente ;
 - 3.5. que l'accident du travail du 13/05/2021 survenu à Mme YY, membre du personnel, est consolidé le 31/05/2021 sans incapacité permanente ;

- 3.6. de reconnaître à M. ZZ, membre du personnel, à la suite de l'accident du travail du 02/04/2020, une invalidité permanente de 1% pour entorse annulaire gauche entraînant une discrète perte de force et diminution de mobilité de l'inter phalangienne proximale du 4^{ème} doigt qui reste douloureux à la prise ferme et de lui attribuer une rente viagère.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,

F. ROCHETTE.

Le Président,

Ch. BASTIN.